



SANGLIER & COMPAGNIE

Une publication du Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage
 Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement

Au premier abord, les nouvelles sont bonnes. La facture des dégâts pour 2003 est en forte diminution pour la deuxième année consécutive. Les surfaces indemnisées pour dégâts dus à la faune ont repassé en dessous du 1% de la surface agricole utile du canton, les quantités de raisin indemnisé représentent moins de 1% de la production cantonale. Les efforts importants du SFPNP produisent donc des résultats. Toutefois, ces chiffres rassurants ne reflètent qu'imparfaitement la réalité de la situation. D'une part, parce qu'au niveau des exploitations agricoles, certaines restent très touchées par les dégâts. D'autre part, parce que sur le terrain, dans le sud-ouest du canton et dans le Pays de Gex, les effectifs de sangliers sont encore trop importants et constituent une menace persistante pour les cultures. La pression devra donc être maintenue sur le terrain.

Deux ans de recherche ont permis de beaucoup mieux cerner les effectifs et les mouvements de sangliers dans la région et ont confirmé l'importance de la collaboration transfrontalière pour gérer cette espèce à satisfaction. L'expérience ainsi acquise a pu être partagée dans un groupe de travail intercantonal dirigé par l'OFEFP, qui a produit des recommandations pour la gestion du sanglier au niveau suisse, disponibles sur le site www.wildschwein-sanglier.ch et dans une nouvelle brochure du Service Romand de la Vulgarisation Agricole ("Dégâts dus aux sangliers: que faire?").

Dans un autre domaine, le lâcher des 59 perdrix grises d'origine polonaise et française pour renforcer la toute petite population de Champagne constitue la bonne nouvelle de ce début 2004. Elle a été rendue possible par 10 ans de collaboration intensive entre le monde agricole et celui de la protection de la nature pour renaturer cette région, un effort qu'il convient de saluer. C'est pour partager toutes ces connaissances que "Sanglier & Compagnie" continuera à paraître régulièrement, permettant ainsi de tenir au courant tous les partenaires intéressés par la gestion de la faune genevoise. N'hésitez pas à faire connaître le journal autour de vous et à nous faire part de vos réactions!

Gottlieb Dändliker, Inspecteur de la Faune du canton de Genève



*Une laie au pelage clair (une variante rare appelée « isabelle ») accompagnée par ses 4 jeunes de l'année précédente.
 Piège photographique, mars 2004, Dardagny GE*

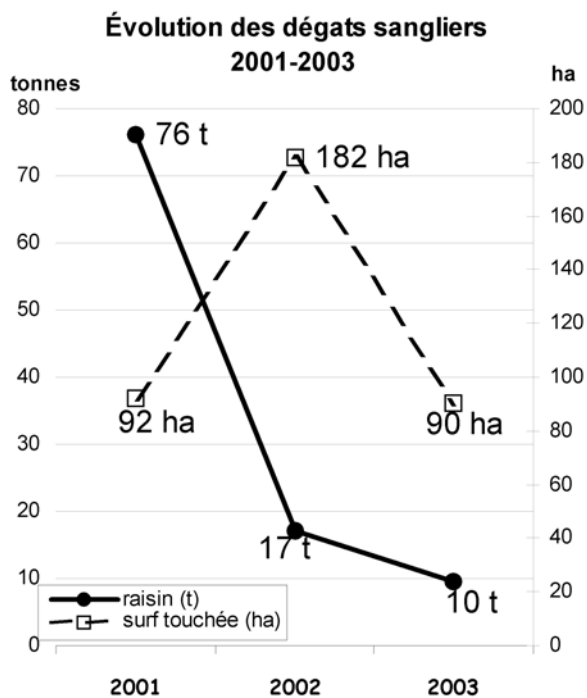


BILAN DES DEGATS 2003 : « TOUJOURS MOINS, MAIS ENCORE TROP... »

Dégâts 2003

D'une manière générale, les dégâts sur les cultures en 2003 affichent une très forte diminution par rapport aux deux années précédentes, notamment les dégâts aux vignes et aux céréales. Les efforts considérables du SFPNP en matière de régulation (près de 800 sangliers tirés ces deux dernières années) et de prévention ont donc été payants, même s'il reste encore quelques parcelles (à Dardagny, Russin et Cartigny) sur lesquelles le problème reste important.

Globalement, les 90 ha de surfaces abîmées par les sangliers représentent moins de 1% de la surface agricole utile (SAU) totale du canton.

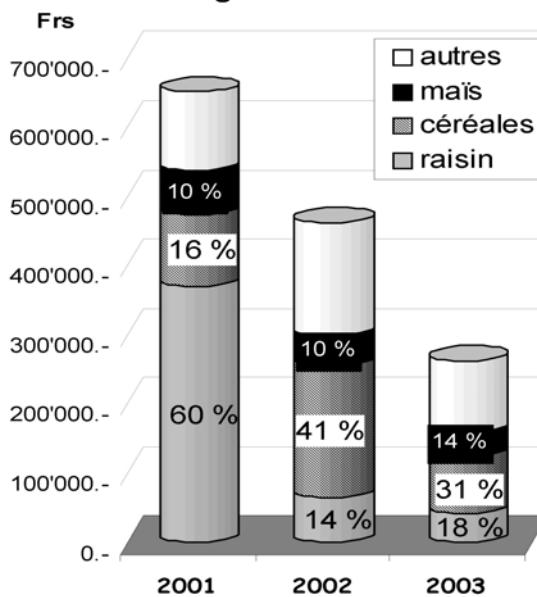


Le pic de surfaces endommagées en 2002, principalement dû aux dégâts aux prairies de l'hiver 2001-2002, a été considérablement réduit, bien que les différentes formes d'herbages (prairies extensives, intensives, SCE et interlignes) forment toujours la partie la plus importante (presque la moitié) des surfaces endommagées.

La somme totale des indemnités sangliers pour 2003 s'élève à 242'000.- Frs : tous les coûts sont en diminution, et la part du raisin est de plus en plus faible.

Sur les quelques 600 agriculteurs que compte le canton de Genève, seuls 16 ont souffert en 2003 de dégâts supérieurs à 5'000.- Frs. (il y en avait encore 39 en 2002).

Évolution des coûts des dégâts sangliers 2001-2003



Alors que les dégâts sur les raisins étaient les plus importants en 2001, ce sont les céréales (principalement le blé) qui, en 2003, constituent la plus grande partie des indemnités, avec près de 31% (81'000.- Frs).

Au niveau du coût, les dégâts se concentrent toujours sur les céréales, herbages, maïs et vignes, mais, que se soit pour la table ou le gîte, certains sangliers ont aussi endommagé une variété d'autres cultures: colza, betteraves, pois, tournesols, soja, crosnes, cultures maraîchères et chanvre. Par rapport aux années précédentes, les penchants œnologiques des sangliers se reportent sur le Chasselas, le Gamay, les cépages plus appétants étant maintenant mieux protégés.

Procédure pour 2004

Pour 2004, les formulaires de déclaration de dégâts faune ont été modifiés pour simplifier la procédure et permettre une évaluation des dégâts plus rapide et plus ciblée. Chaque dommage sera localisé par ses coordonnées au GPS par les taxateurs: Ces changements doivent permettre au SFPNP de réagir plus rapidement pour prévenir et réguler, l'objectif étant évidemment de continuer à diminuer les dégâts.

L'annonce des dégâts doit toujours se faire le plus rapidement possible, par le biais de la Centrale d'engagement et de transmission du SFPNP, par téléphone (022/327 34 00), courrier (2, rue Henri-Fazy, CP 3918, 1211 Genève 3), fax (022/327 27 55) ou e-mail (cet-cge@etat.ge.ch).



RÉGULATION, PRÉVENTION ET SANGLIERS VOLANTS

Régulation

425 sangliers ont été tirés par les gardes de l'environnement durant la saison de régulation allant de juillet 2003 à février 2004. Ce chiffre représente un nouveau record en la matière. Les populations des secteurs Arve-lac et Collex-Versoix étant sous contrôle, la régulation s'est concentrée sur Genève-sud, où la majorité des bêtes (385, soit 91%) a été tirée, ce qui représente une augmentation de 48% par rapport à 2002 pour ce secteur. Ces tirs très importants, qui ont été complétés côté français par plusieurs battues administratives dans le secteur de Challex, n'ont toutefois pas encore permis de ramener la population locale de sangliers au niveau désiré (voir résultats des comptages en page 5), il s'agit donc de maintenir la pression pour atteindre un niveau de population supportable sur la durée.

Prévention

La prévention reste un outil essentiel pour limiter les dégâts des sangliers. La grande campagne de **prévention des dégâts aux raisins** de 2002 a été reconduite en 2003. En complément, les techniques de clôturation qui ont fait leurs preuves sur les vignes ont été utilisées à plus large échelle pour protéger d'autres cultures.

Clôtures électriques

Ainsi, en 2003, plus de 50 exploitants ont bénéficié de l'assistance du SFPNP. Au total, près de 45 km de clôture électrique ont été posés cette année, dont près d'un tiers posées par les agriculteurs eux même. Cet effort des exploitants, qui mérite des félicitations, montre que l'efficacité des parcs électrifiés commence à être reconnue. Au vu de l'évolution des dégâts, la prévention devra, en 2004, également se concentrer sur de grandes parcelles de céréales et de pois.

Sécheresse et maturité précoce des raisins, ont incité le SFPNP à débiter plus tôt la pose des clôtures et, malgré les difficultés rencontrées (pose de piquets rendue laborieuse à cause de la dureté du sol), les vignes situées dans le périmètre à risque étaient sous protection dès le 15 août, date habituelle pour la fin des traitements. Malheureusement, et malgré ces efforts, certaines d'entre elles avaient déjà été visitées par les sangliers!

Par ailleurs, on pouvait craindre un manque de conductibilité du courant dû au sol sec (mauvaise mise à terre), mais dans l'ensemble l'efficacité a été bonne.

Comme l'année passée, les sangliers ont eu besoin d'un temps d'apprentissage et des clôtures, même fonctionnelles, sont parfois franchies les premiers jours qui suivent leur pose, d'où l'importance de contrôler régulièrement celles-ci. Par contre, lorsque les animaux se sont fait « électricifier » quelques fois, ils rechignent parfois à prendre le risque de pénétrer à l'intérieur de parcs même hors tension.

L'entretien des clôtures pose encore problème: branches tombées, fil cassé, portes ouvertes ou électrificateur éteint sont les principales raisons qui expliquent des dysfonctionnements des clôtures. Il est vrai que cet entretien occasionne incontestablement un surcroît de travail que de nombreux exploitants ont de la peine à assumer.

Gazons et électrificateurs solaires

Afin d'éviter les plus gros dégâts causés aux interlignes de vigne engazonnés, certaines clôtures sont restées en place après les vendanges. A titre d'essai, quelques vergers exposés ont aussi fait l'objet d'une protection et des électrificateurs alimentés par panneau solaire ont été testés sur ces sites.



Electrificateur solaire

Les électrificateurs portables habituels, alimentés par des batteries, sont généralement sensibles au froid, ce qui occasionne une autonomie réduite en période hivernale ; par contre, les nouveaux appareils munis de panneau solaire semblent efficaces et fiables, de bons résultats ont été observés sur les sites régulièrement contrôlés.



Autres cultures

Suite au manque de fourrage, la sécheresse de cette année a contraint un certain nombre d'éleveurs à planter du maïs destiné à l'ensilage après les moissons. Sur leur demande et afin de les soutenir dans leur effort, les champs les plus exposés ont été protégés.

De trop nombreux dégâts sont toujours observés sur les semis qui suivent une culture de maïs. Si un laps de temps adéquat n'est pas respecté entre la récolte et le labour pour permettre à la faune de consommer le maïs non récolté, trop d'épis sont enfouis, ce qui attirera inmanquablement les sangliers sur la culture suivante. Concernant les dégâts occasionnés dans les céréales dès le stade laiteux, aucun des répulsifs actuellement sur le marché ne semble efficace de manière durable pour éloigner les sangliers.

Certains animaux utilisent malheureusement comme remise diurne les cultures denses, comme le colza par exemple. Dans la mesure du possible, lors des semis, les exploitants devraient les alterner avec des cultures basses pour éviter des parcelles trop grandes, et donc trop tranquilles.

Agrainage dissuasif

Comme l'année passée, l'agrainage dissuasif, destiné à occuper les sangliers à l'écart des cultures pendant les périodes sensibles pour le raisin a complété l'effort de clôturation.

Il a débuté le 4 août et s'est achevé le 24 septembre, lorsque la majorité des vendanges étaient terminées. 31 distributions ont été nécessaires pour épandre 8'325 kg de maïs sur les 6 sites choisis (8'195 en 2002), et au vu du maïs consommé, on peut penser que le nombre de sangliers fréquentant les agrainages a été similaire à 2002.

Cette mesure contribue probablement de manière non négligeable à la prévention des dégâts au raisin, mais son effet n'a pas encore pu être mesuré de façon satisfaisante, car il se confond avec celui des barrières électriques..

Contrairement à l'année passée, où une forte glandée avait pris le relais de la distribution de maïs en maintenant les animaux en forêt, la faible disponibilité de fruits forestiers a contribué à une recrudescence des dégâts dans les semis et les prairies en automne.

Sécurité faune/trafic : le problème des « sangliers volants »

Au sud du village de Dardagny, la route du Mandement est bordée d'un mur qui avait comme fâcheuse particularité de servir de tremplin aux sangliers qui la franchissent.

3 accidents du même type se sont produits sur ce tronçon de route ces dernières années : de jour, des sangliers pourchassés par les chiens depuis la frontière toute proche, gagnent le Vallon de l'Allondon par le plus court chemin, en traversant la haie qui borde la route et se retrouvent au bord du mur qu'ils franchissent d'un bond.

Habituellement lorsqu'un sanglier est heurté par un véhicule, le choc se situe au niveau du pare-choc, mais lorsqu'il « vole », c'est au niveau du pare-brise que se situe l'impact ! Les conséquences dans ce cas sont beaucoup plus fâcheuses pour les occupants du véhicule (un sanglier comme co-pilote c'est trop remuant !)



Le remède aux "sangliers-volants": Clôture fixe posée au-dessus de la route du Mandement afin d'éviter les collisions sanglier-voiture. Été 2003, Dardagny GE.

Alerté par la Mairie de Dardagny, le SFPNP a recherché une solution pour résoudre ce problème récurrent.

D'entente avec les propriétaires et le Service de la maintenance des routes cantonales, une clôture fixe très résistante a été posée, obligeant les sangliers à longer la haie et à emprunter, pour traverser la route, un passage situé au niveau du sol, à un endroit où la visibilité est meilleure.

Actuellement à l'essai, cette clôture pourrait encore subir quelques légères adaptations suivant la réaction des sangliers empruntant ce cheminement.



ETAT DES POPULATIONS DANS LE SUD DU CANTON DE GENEVE

La connaissance des effectifs de sangliers est un souci permanent du gestionnaire. Les données fiables autres que celles déduites des tableaux de chasse sont rares, mais les recherches pionnières entreprises par le SFPNP font de la population de Genève-sud une des mieux suivies de Suisse. La situation est toutefois encore compliquée par le fait que cette population évolue au cours du temps, non seulement à cause des naissances et des mortalités, mais aussi à cause des mouvements transfrontaliers.

Le comptage de juin 2003

En juin 2003, le SFPNP a réalisé un premier comptage de sangliers dans le sud du canton (Cf. Sanglier & Compagnie No 8). Dans le cadre d'un travail de diplôme de la filière Gestion de la Nature de l'école d'ingénieurs HES de Lullier, l'analyse fine des données récoltées a permis d'estimer la population totale de sangliers présente en juin entre le Moulin-de-Vert et le Mandement Cette fourchette s'élève à environ 230-450 bêtes, dont une bonne moitié de carcassins.

La régulation 2003-2004

Durant la régulation de juillet 2003 à février 2004, 381 bêtes ont été abattues dans ce secteur par les Gardes de l'Environnement, dont deux tiers de jeunes de l'année. Cette régulation a fortement frappé la population présente en juin, puisque la moitié des animaux marqués ont été tirés. L'importance du prélèvement réalisé toutefois déjà supposer que des animaux supplémentaires ont rejoint la population initiale.

Le comptage de mars 2004

Un nouveau comptage a été organisé début mars 2004, afin d'évaluer l'état de la population en fin de saison de régulation. La couverture de comptage (c'est à dire la fraction observée de la population totale) a été sensiblement améliorée par rapport au comptage de juin 2003, grâce à l'addition de trois postes de comptages, à l'utilisation d'amplificateurs de lumière par les observateurs (ce qui allonge considérablement la durée d'observation), au dédoublement des pièges photo sur les autres sites, et à l'attrait supérieur d'un agrainage en fin d'hiver. Dans ces conditions favorables, environ 160 sangliers ont été recensés, dont seulement trois carcassins. Sur la base des premières extrapolations, la population totale de mars 2004 était probablement inférieure à 200 individus dans le secteur d'étude.

Ce comptage confirme donc une baisse certaine des effectifs, mais inférieure à celle qu'on était en droit d'espérer au vu de l'importance du prélèvement effectué.

Ce constat s'explique probablement par des mouvements transfrontaliers non-négligeables, complétés éventuellement par quelques naissances tardives.

Conclusions provisoires

Cette nouvelle technique de comptage fournit des données intéressantes même si elle doit être encore considérablement affinée pour en améliorer la précision.

Couplée au marquage des bêtes, à l'analyse des bêtes régulées, aux suivis télémétriques et aux données françaises et vaudoises, elle va permettre de mieux comprendre et de gérer les populations de sanglier du bassin genevois, ainsi que leur dynamique et leurs déplacements. Des analyses plus approfondies concernant la structure de la population et la dynamique démographique des différentes classes d'âge vont être effectuées dans le cadre d'un travail de diplôme de l'Université de Neuchâtel au cours de l'année 2004.

Le prochain comptage est prévu pour juin 2004. Il devrait fournir de précieuses indications sur la dynamique des mises-bas du printemps.



Un gros bison: Contact social entre un mâle subadulte (né en 2002) et un jeune âgé d'environ un an (né en 2003). Piège photographique, mars 2004, Dardagny GE.

Au niveau de la gestion de cette population, et malgré la baisse des dégâts enregistrés en 2003, le résultat de ces comptages confirme qu'une régulation intensive devra se poursuivre dans ce secteur en 2004, les effectifs étant encore nettement trop élevés.



PROJET PERDRIX

Au bord de l'extinction, la population de perdrix genevoise voit ses effectifs renforcés par l'arrivée de perdrix polonaises et françaises



Un des mâles de Perdrix Grise capturés en Pologne et libérés en Champagne le 31 janvier 2004.

Le projet de renforcement de la population de perdrix grise de la Champagne est le fruit d'une précieuse collaboration entre agriculture et nature. En effet, sans l'effort des agriculteurs ces dix dernières années pour lui recréer un habitat propice, il n'aurait pas été possible d'envisager aujourd'hui le retour de la perdrix sur ses terres genevoises.

Durant la deuxième moitié du XXe siècle, les effectifs de perdrix n'ont cessé de diminuer, du fait de l'intensification de l'agriculture et ce, malgré la suppression de la chasse dans le canton de Genève en 1974. Alors qu'on ne dénombre déjà plus qu'une douzaine de couples, un projet « perdrix » voit le jour en 1991. Genève joue alors un rôle pionnier en reconstituant haies, friches et bandes abris favorables à la perdrix sur un périmètre d'environ 6 km² de campagne, appelé aujourd'hui réseau agro-écologique de la Champagne. La biodiversité en profite, comme l'atteste le dernier Atlas ornithologique des oiseaux nicheurs du canton, mais ces efforts arrivent trop tard pour la petite population de perdrix grise dont on ne dénombre plus que quatre adultes en 2003.

Les prestations fournies par les agriculteurs au niveau des habitats doivent donc être appuyées par la réintroduction de perdrix sauvages. C'est aujourd'hui chose faite avec l'arrivée en janvier 2004 de 59 perdrix grises sauvages de Pologne (40 individus) et de France (19 individus), pays où l'espèce est encore localement abondante. Les premiers lâchers ont eu lieu au tout début février à Laconnex, en plein cœur de la Champagne genevoise couverte de neige.

Ce projet doit permettre de sauver une espèce qui est au bord de l'extinction en Suisse et qui fait partie des 50

espèces d'oiseaux dont la sauvegarde est prioritaire en Suisse. Il est le fruit de la coopération entre le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage du canton de Genève (SFPNP/DIAE) et la Station ornithologique suisse, qui amène son expertise technique (elle mène un projet similaire dans le canton de Schaffhouse). Il est soutenu par la Confédération (OFEFP) et de nombreuses associations actives dans la protection de la nature et la chasse.

Le projet se poursuivra sur trois ans et plusieurs autres lâchers sont prévus, l'objectif étant de reconstituer une population stable de plusieurs dizaines de couples nicheurs. Un suivi scientifique des lâchers est effectué à l'aide d'observations directes, mais aussi de suivis par radio-pistage. Pour cette raison, une partie des oiseaux a été munie de petits émetteurs de quelques grammes. Le radio-pistage permettra ainsi d'obtenir des informations essentielles sur les déplacements des perdrix et l'utilisation des surfaces revitalisées durant toute l'année. Les premiers résultats indiquent qu'une douzaine de couples se sont déjà formés, signe très encourageant.

Toutefois, le succès est loin d'être garanti, car il est toujours difficile de reconstituer la population d'une espèce menacée à l'aide d'individus venus d'ailleurs. Si les biotopes sont aujourd'hui favorables, diverses autres menaces pèsent sur cette espèce qui niche au sol. Nous remercions d'ores et déjà les habitants et promeneurs de la Champagne de leur collaboration en évitant de pénétrer dans les cultures et en veillant à tenir leur chien en laisse durant la période des nidifications, au printemps.



Les réseaux agro-écologiques, ont pour objectif la valorisation d'éléments patrimoniaux naturels et paysagers. Ils tiennent compte des besoins de la nature, de l'agriculture et du déassement de la population : qualité des habitats et du paysage, mais aussi mise en réseau de la surface agricole avec des éléments linéaires tels que les chemins enherbés, les bordures de champs et les haies. Ils s'inscrivent ainsi dans une optique de développement durable qui prend tout son sens en bordure d'une zone fortement urbanisée. Sur le canton, cinq réseaux agro-écologiques sont en cours de réalisation.



PLAN PROVISOIRE 2004 DES ESPACES DE LIBERTE POUR CHIENS DU CANTON DE GENEVE

Avec 26'000 chiens enregistrés pour Genève et un territoire de moins de 200 km², la coexistence harmonieuse est un défi quotidien pour les gens de terrain, qu'il s'agisse des citoyens, des agents de sécurité municipaux, du personnel de voirie communale ou des gardes cantonaux de l'environnement en zone rurale et en forêt.

Le Grand Conseil n'a pas manqué de le relever et d'adopter une loi cantonale sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens. Cette loi a été votée le 1er octobre 2003, elle est entrée en vigueur le 29 novembre 2003, son règlement d'application est en cours d'élaboration par un groupe de travail dans lequel toutes les parties intéressées sont représentées.



Parallèlement, afin de répondre à la demande des détenteurs de chiens, le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ainsi que plusieurs communes du canton de Genève, conscients des besoins de liberté des chiens, avaient proposé depuis quelques années déjà des espaces appropriés où les chiens pouvaient s'ébattre librement.

Ces espaces figuraient sur des plans communaux ou sur internet (pour les espaces situés en forêt). Pour améliorer leur lisibilité, le règlement d'application de la loi prévoit d'éditer un plan cantonal des espaces de liberté pour chien.

Un groupe de travail interne à l'administration s'est donc mis à la tâche dès la loi adoptée. La mise en commun d'informations cartographiées est toujours un travail fastidieux et il est illusoire de parvenir dès la première version à un document exhaustif et dénué d'erreurs.

Dans un souci de transparence et afin d'accompagner le travail réalisé au sein de l'administration, nous avons cependant souhaité distribuer la version provisoire au public le plus largement possible. Ce faisant, nous espérons recueillir de la part des intéressés des commentaires qui nous permettront d'aboutir à une version annuelle fiable satisfaisant le plus grand nombre. Le présent document doit donc être considéré comme un instrument de travail.

Afin de pouvoir distribuer une version corrigée avec la médaille 2005 dès le mois de décembre 2004, nous demandons aux intéressés de bien vouloir nous retourner leurs remarques par écrit, par courrier ou par courriel, **d'ici le 1er septembre 2004 au plus tard.**

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous souhaitons des promenades agréables avec ou sans votre fidèle compagnon.

Commentaires à renvoyer à :
Christina Meissner Denham
Chargée de communication
SFPNP
CP 3918
1211 Genève 3
E-mail : courrier.sfnnp@etat.ge.ch



POURSUITE DE L'OPERATION BATRACIENS

Pour la deuxième année consécutive, le SFPNP poursuit sa campagne d'inventaire des batraciens du canton de Genève. Il s'agit d'une collaboration entre les gardes et les naturalistes genevois qui a pour but de recenser les populations présentes dans le canton.



Crapaud calamite

© DEDYMON
2014
1128 CANTON
2 756 18 47

Crapaud calamite, espèce menacée dont la répartition à Genève doit être actualisée (dessin de Deyrmon).

Cette étude se concentrera cette année sur 4 points :

- confirmer les présences et absences des espèces dans les sites d'importance nationale,
- évaluer les tailles des populations dans ces sites,
- rechercher partout certaines espèces particulières, dont les sites de reproduction sont « itinérants » (gouilles temporaires variant d'une année à l'autre), comme le crapaud accoucheur, le crapaud calamite et le sonneur à ventre jaune
- dissiper certains doutes taxonomiques sur des espèces voisines (triton crêté/triton italien et complexe des grenouilles vertes).

Les naturalistes avertis désirant participer à cette opération cette année ou l'année prochaine sont invités à s'annoncer au SFPNP (demander l'inspecteur de la faune).



Sonneur à ventre jaune, autre espèce menacée, très peu signalé sur le canton ces dernières années (dessin de Deyrmon).

Vous vous intéressez à la faune genevoise et aux problèmes liés à sa gestion ?
Demandez « **Sanglier & Compagnie** » en remplissant le coupon ci-dessous et en l'envoyant à l'adresse suivante :

Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage (SFPNP)
Rue Henri-Fazy 2
Case postale 3918
1211 Genève 3 – Suisse

Tous les numéros de « Sanglier & Compagnie » sont aussi disponibles, en couleur sur notre site :
<http://www.geneve.ch/diae/infos>

Responsable de l'édition :

Service des forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage (SFPNP)
Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE)

Rédaction : Gottlieb Dändliker, Christina Meissner-Denham, Marc Obermann, Jacques Thiébaud.

Remerciements à : Claude Fischer

Je souhaite recevoir gratuitement « **Sanglier & Compagnie** », bulletin d'information du SFPNP.

Veuillez me le faire parvenir à l'adresse suivante :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____
